

CPPPEHDAA
Comité conjoint
Politiques pédagogiques (C.P.P.) et Comité paritaire EHDA (CPEHDAA)

Compte rendu CPP-CPEHDAA du 7 mai 2025

Présences :	Boisjoli, Daniel	☒	Brousseau, Kim	☒	Louis-Philippe Brun	☒
	Charbonneau, Katy	☒	Constantineau, Joëlle	☒	Ducharme, Nathalie	☐
	Dumoulin, Mariève	☐	Duval, Linda	☒	Farrugia, Catherine	☐
	Jacques, Janick	☒	Lajeunesse, Stéphane	☐	Ouellet, Josiane	☐
	Séguin, Luc	☐	Tessier, Vanessa	☒		

OBJET	DISCUSSION - RÉSULTAT	SUIVI - QUI
1. Animation : Daniel Boisjoli Secrétariat : partie patronale		
2. Adoption de l'ordre du jour		
3. Adoption et suivi au compte rendu de la rencontre du 13 mars 2025	Point 3 - sous-point 13 : Formulaire de référence à la direction Ajout du 10 jours sur le formulaire de référence à la direction (formulaire paritaire). Point 7 : Annexe 69 – consultation Critères de l'annexe 69 et 49 déposés.	

OBJET	DISCUSSION - RÉSULTAT	SUIVI - QUI
	Point 8 : Suivi des mesures conventionnées tableau à jour pour 24-25 La partie patronale présente des exemples d'outils à la disposition du CSS permettant d'avoir un meilleur portrait des écoles afin de mieux répartir les sommes sur lesquelles nous avons des recommandations à faire. Point 11 : Répartition en orthopédagogie - <i>consultation</i> La partie patronale présente et explique les critères de répartition en orthopédagogie au secondaire. Point 15 : Règles de passage Au primaire, la façon de gérer le passage d'un niveau à l'autre, d'un cycle à l'autre, est incluse dans les normes et modalités des écoles. La partie syndicale rappelle que l'EPSJ n'a pas déposé le document des normes et modalités à ses enseignants.	
4. Suivi du sous-comité Difficultés d'apprentissage	Le sous-comité reprendra ses travaux en 25-26 compte tenu de l'absence d'une direction d'école et d'une enseignante faisant partie du comité.	
CPP		
5. Mesures allouées pour correction des épreuves	La partie patronale présente le document concernant les mesures allouées pour correction des épreuves. Elle ne propose pas de changement et la partie syndicale est du même avis. Statu quo.	
6. 1 ^{re} hypothèse d'organisation scolaire	La partie patronale présente la première hypothèse d'organisation scolaire au secondaire. Le respect des maximas et des moyennes est soulevé. La partie patronale explique que nous sommes en attente pour l'organisation scolaire au secondaire en adaptation scolaire pour le secteur de l'EPSJ seulement.	

OBJET	DISCUSSION - RÉSULTAT	SUIVI - QUI
	La partie patronale présente la première hypothèse d'organisation scolaire au primaire. Le respect des moyennes est soulevé. Sous la loupe, les 5^e années puisque tous les groupes sont complets dans le CSS. • Un groupe est en dépassement, classe de soutien à l'élève autiste, mais ajout d'un soutien visible dans ce groupe. • Ouverture de groupes à St-Eugène et Carrière pour des classes spécialisées. • Plusieurs places sont disponibles dans les différents groupes de préscolaire dans le secteur de Mont-Laurier, donc fort probablement qu'il n'y aura pas d'ouverture de classe préscolaire en aout. • À surveiller, la classe de 5^e et 6^e années à Christ-Roi. • Une classe est en réserve à L'Ascension. • Situation particulière en préscolaire 4 et 5 ans à Lièvre-Sud à surveiller. • Les élèves en surplus en 6^e année à Saint-François risquent d'être dirigés en anglais enrichi en 6^e année à l'école de Kiamika. • Pas d'ouverture d'une classe préscolaire 4 ans à Kiamika. • Val-des-Lacs : l'annexe 49 est proposée afin de dénouer une situation où un groupe de 6^e année comporte beaucoup d'élèves. Annexe 49 : Utilisé seulement dans l'organisation scolaire du secteur de Val-des-Lacs puisque pas d'enjeux majeurs ailleurs dans la formation des groupes. La partie patronale propose de répartir le résiduel de l'argent de l'annexe 49 par nombre d'élèves dans les écoles du CSS avec la consigne d'utiliser les sommes pour soutenir l'apprentissage des élèves. La partie syndicale propose de discuter avec ses membres de	

OBJET	DISCUSSION - RÉSULTAT	SUIVI - QUI
	la proposition d'ici lundi 12 mai et propose aussi de pouvoir avoir une reddition de comptes des sommes utilisées dans les écoles. La partie patronale vérifiera de quelle façon il pourrait y avoir reddition de compte ou non. Annexe 69 : Proposition de la partie patronale : Répartition des ressources pour les écoles suivantes : • Jean XXIII (18 élèves) • Méandre (17 élèves) • Madone (16 élèves) • Kiamika (14-16 élèves) La partie syndicale accepte la proposition. La partie syndicale propose d'ajouter un point à l'ODJ de la première rencontre du comité CPPPEHDAA afin de pouvoir présenter le guide de francisation et le protocole d'accueil en francisation.	
7. Dérogation au régime pédagogique (Pré-DEP, PAI, autres)	Seront traitées à la pièce selon les situations des élèves en lien avec l'article 222 de L.I.P.	
8. Modalités compensation de stage pour 25-26	Présentation des documents. La partie patronale ne propose aucun changement et la partie syndicale est d'accord avec cette proposition.	
9. Normes et modalités	Une information doit être transmise aux directions quant à l'impossibilité d'imposer dans les normes et modalités une note minimale.	
10. Cadre de référence sur les mesures de contrôle en milieu scolaire	Présentation du cadre de référence sur les mesures de contrôle en milieu scolaire. Partage des prochaines étapes dans l'appropriation et le déploiement :	

OBJET	DISCUSSION - RÉSULTAT	SUIVI - QUI
	• Une capsule grand public, d'une durée de 6-7 minutes, sera accessible en mai. Cette dernière permettra un survol du cadre de référence sur les mesures de contrôle. • Une présentation narrée (PowerPoint), destinée aux gestionnaires, sera accessible sous peu. Cette dernière vise l'appropriation du cadre. Elle a aussi pour but de sensibiliser ces derniers aux impacts des « actes réservés ». • La Fédé nous informe qu'aucune capsule ou formation n'est prévue pour soutenir l'appropriation de la compétence à évaluer ni pour soutenir le développement ou le déploiement des mesures préventives, alternatives ou postsituationnelles. • Une rencontre TEAMS est prévue le 29 mai de 9 h 30 à 11 h 30 pour toutes les dyades de répondants.	
11. Préscolaire Annexe 2	Les enseignants du préscolaire du secteur de Mont-Laurier demande l'ajout d'une journée supplémentaire pour l'entrée progressive. Il est recommandé de passer par les directions d'école dans un premier temps et de faire une consultation globale des classes de préscolaire.	
CPEHDAA		
12. Suivi des mesures conventionnées tableau à jour pour 24-25	Présentation du tableau à jour des mesures conventionnées pour 24-25. Il est proposé de le mettre à jour 1 à 2 fois par année.	
13. Modalités de regroupement des classes spécialisées	Des recommandations de la partie patronale sont soulevées sur le document des modalités de regroupement des classes spécialisées : • Page 1 - 2^e paragraphe : recommandation d'ajouter le volet ne constitue pas une contrainte excessive et ne porte pas atteinte aux autres élèves (politique EHDAA). • Page 6 : Recommandation d'offrir la possibilité de faire du déjumelage lorsque 2 cycles dans une classe d'adaptation scolaire.	

OBJET	DISCUSSION - RÉSULTAT	SUIVI - QUI
	Page 10 : Préciser que le nombre d'élèves inscrits est un maximum et non pas un minimum. Revoir la formulation pour le plan d'intervention orthophonique qui peut remplacer le P.I.	
AUTRES		
14.		
15.		